

Juliette Dignat et Aurélien Ferret
2, rue de la Malardière
28230 DROUE-SUR-DROUETTE

A l'attention de Monsieur Galoyer, Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France
6 Place Aristide Briand 28230 EPERNON

Droue sur Drouette, le 7 décembre 2018

Objet : Enquête publique concernant le projet de PLUi du Val Drouette

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui en tant que dorasiens récemment installés dans la commune mais également en tant que citoyens implantés depuis longtemps sur le territoire et c'est à ce double titre que nous tenons à exprimer notre profond désaccord avec ce PLUi.

Nous tenons à souligner que nous avons choisi de nous installer dans ce village aux confins des vallées de la Guéville et de la Drouette précisément parce qu'il s'agit d'un territoire doté d'une biodiversité riche et préservée qui est en accord avec notre volonté d'y développer une activité agricole diversifiée, raisonnée et en lien étroit avec la vie locale.

Aussi, alors que nous cherchons à acquérir des terres agricoles pour développer notre projet, c'est avec déception que nous avons découvert les ambitions de modification du PLUi du Val Drouette et en particulier le prolongement de la zone d'activité sur 27hectares de terres agricoles alors que de multiples friches industrielles, pour certaines polluées, sont laissées vacantes à quelques centaines de mètres de là.

Nous constatons depuis notre arrivée que les habitants du village et bien plus largement, de l'ensemble de la communauté de commune sont déterminés à proposer des alternatives constructives et positives à ce projet sans avenir. Ainsi, (bien que nous espérons que la vocation agricole de ces terres soit préservée), si ce n'était pas le cas, nous sommes convaincus que des solutions pourvoyeuses d'habitat et d'emplois durables et solidaires peuvent être mises en place. En témoignent les projets alternatifs proposés par le collectif qui méritent d'être approfondis. En effet, nous sommes bien plus favorables à l'installation de nouveaux actifs et d'habitants supplémentaires, qui encourageraient le développement local auquel nous aspirons.

Nous ne reprendrons donc pas ici l'ensemble des arguments très bien défendus par le collectif des habitants porté par l'association Mieux vivre à Droue-sur-Drouette que nous partageons, cependant, nous tenons à insister sur l'anachronisme de ce PLUi qui a été conçu pour une Communauté de Commune caduque, et qui ne tient absolument pas compte et va même à l'encontre des ambitions du SCOT actuellement en révision et plus globalement de la volonté générale et du bien commun.

Aussi nous vous remercions pour l'attention portée à notre courrier et espérons vivement que vous saurez faire valoir notre point de vue et que vous voudrez bien émettre des réserves concernant l'ensemble des mesures d'artificialisation des sols de ce PLUi et en particulier un avis défavorable concernant l'OAP 14 intitulée : « Extension Nord Est de la ZAE à Droue sur Drouette ».

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Juliette Dignat et Aurélien Ferret